



Refus de titre de sejour commercant

Par **sam**, le **28/11/2011** à **16:56**

Bonjour,

Je suis un Australien qui vit en France depuis 3 ans en tant qu'étudiant. L'an dernier j'ai déposé une demande de changement de statut à la préfecture pour avoir un titre de séjour commercant avec pour but l'exploitation d'un studio d'enregistrement que j'ai aménagé dans une maison sur le territoire français dont je suis le propriétaire. Mon demande a été refusé grâce à des voisins qui ont tenté de prouver que mon activité allait gêner la tranquillité publique (ce qui n'est pas réellement le cas). Du coup aujourd'hui j'envisage de ne plus résider en France. Je vais développer mon activité d'ingénieur du son en Australie en créant une entreprise de droit Australien. Je voudrais quand même garder ma maison en France et utiliser le studio que j'ai créé ici. Je envisage de faire du travail personnel mais aussi d'amener des groupes avec qui je travaille en Australie et les enregistrer en France, principalement pendant l'été. Est-ce que j'ai le droit de le faire? Quels formalités dois-je compléter? Mes voisins sont très litigieux et s'ils trouvent quelque manière de m'embêter encore ils le feront.